

APRHQ

Association provinciale des retraités d'Hydro-Québec

Rapport annuel 2007-2008

Assemblée générale annuelle

22 octobre 2008

**Hôtel Gouverneur
Sainte-Foy, Québec**

Table des matières

Introduction

1.	Administration	1
2.	Régime de retraite	2
3.	Assurance vie collective supplémentaire	3
4.	Centraide	4
5.	Croix Bleue	4
6.	Communications	4
7.	Fédération des Associations des retraités du Québec (FARQ)	5
8.	Relations avec les territoires	5
9.	Partenariats	6

Annexes

Composition du conseil d'administration et du comité exécutif

Comités de travail

Introduction

Ce rapport présente les principales réalisations de l'APRHQ de l'année 2007-2008. Il est important de noter que le travail accompli par les membres du conseil d'administration, du comité exécutif et des comités mis sur pied par le conseil d'administration est fait de façon bénévole. Il convient donc de souligner le dévouement de nos collègues qui ont à coeur les intérêts des membres de l'Association et de les en remercier chaleureusement. Mentionnons également que tous les travaux réalisés s'inspirent des orientations contenues dans le Plan stratégique 2004-2010.

1. Administration

1.1 La gouvernance

Le conseil d'administration s'est réuni à six (6) reprises au cours de l'année. Le comité exécutif a tenu autant de réunions. Les différents comités ont par ailleurs siégé à plusieurs reprises pour mener à terme leurs différents mandats. Vous trouverez en annexe la composition de toutes ces instances. Pour répondre aux objectifs d'amélioration de la gouvernance de l'Association, nous avons produit un manuel intitulé « **Renseignements généraux à l'usage des administrateurs de l'APRHQ** » outil de référence qui a été remis à tous les administrateurs, anciens et nouveaux. Ce document sera mis à jour régulièrement et permettra d'intégrer plus facilement les nouveaux administrateurs.

Le comité du Règlement interne a étudié la pertinence de modifier l'exigence requise pour le quorum de l'assemblée générale annuelle des membres. Après étude, le quorum a été maintenu à son niveau actuel.

1.2 Secrétariat

Nous retrouvons au secrétariat une permanence en la personne d'Alexandra Venne qui assure une présence quatre jours (4) par semaine. Son embauche en 2006 a permis d'améliorer l'accueil des demandes de nos membres. Ses interventions donnent une touche chaleureuse aux communications reçues à nos bureaux.

1.3 Membership

Le nombre de membres ne cesse d'augmenter, malgré les décès enregistrés. L'APRHQ comptait, au 31 août 2008, un total de 7581 membres. Nous avons accueilli au cours de la dernière année 365 nouveaux membres; 7371 membres ont acquitté leur contribution annuelle par retenues à la source et 210 membres ont payé leur cotisation sur réception de facture, ces derniers étant des employés ayant quitté l'entreprise avec leur valeur de rente. Nous avons déploré 345 décès. Plusieurs interventions ont permis de favoriser le nombre d'adhésions à notre association. Une expérience-pilote a été menée dans le territoire Matapédia, expérience qui sera répétée dans plusieurs autres territoires.

2. Défense des droits des retraités

2.1 Régime de retraite

En février 2008, la firme Optimum – actuaires & conseillers inc. a effectué une mise à jour du rapport Faille. Cette mise à jour révèle que, sur la base d'une comptabilité distincte, la part des surplus des retraités s'élevait à 1 283 milliard de dollars, au 31 décembre 2006.

Par ailleurs, une rencontre a eu lieu avec l'attaché politique du Ministre Béchar, ministre responsable d'Hydro-Québec, le 21 novembre 2007, afin de l'inciter à intervenir auprès d'Hydro-Québec pour l'astreindre à se conformer strictement à la loi RCR et plus particulièrement au principe d'équité que l'on retrouve à l'article 146. Le bureau du Ministre Béchar n'a pas donné suite à cette demande.

L'APRHQ a dénoncé par voie de communiqué de presse l'entente entre Hydro-Québec et ses syndicats relativement à l'utilisation de surplus de la caisse de retraite entre 2010 et 2013. Cette entente est contraire au principe d'équité et, de façon claire, à l'esprit de la loi.

Lors d'une rencontre de représentants de la FARQ et de l'APRHQ avec des représentants du Gouvernement et de la Régie des rentes, le 18 juin 2008, le message que l'on nous a transmis était que nous n'avions pas compris la portée de la Loi 30 et que l'article 146, ne reconnaît aucun droit aux retraités en ce qui a trait aux surplus d'une caisse de retraite, à moins que ce ne soit à la terminaison du régime.

Dans le cadre de son plan d'activités et en réaction à la volte-face du gouvernement, la FARQ en collaboration avec l'APRHQ a planifié une tournée de sensibilisation, d'information et de mobilisation, notamment, pour faire connaître la position du Gouvernement. Cette tournée prévoit au moins quinze rencontres.

2.2 Fréquence de paiement des prestations de rente

Selon une étude réalisée par l'actuaire Vachon pour le compte de l'APRHQ, la décision d'Hydro-Québec de modifier la fréquence de paiement des prestations de rente de 26 à 24 périodes a eu pour effet de réduire globalement les rentes de 1,5 million de dollars annuellement. Le conseil d'administration a approuvé le 26 août 2008 la recommandation de déposer une requête en recours collectif dans le but de corriger cette situation. La mise en demeure, première étape de ce recours, a été transmise le 11 septembre 2008 par notre avocat M^e Marcel Rivest.

3. Assurance vie collective supplémentaire (AVCS)

Il n'y a eu que peu de développements dans ce dossier au cours de l'année en raison des délais engendrés par le système judiciaire et du refus d'Hydro-Québec de se conformer à l'ordonnance de la Cour supérieure.

À la suite du jugement du 15 février 2007 de l'Honorable juge Anne-Marie Trahan, qui a autorisé le recours collectif sur l'AVCS mené par l'APRHQ, un mandat a été confié à notre actuaire M. François Vachon afin de préciser le préjudice encouru par les adhérents. Le délai d'Hydro-Québec à fournir les données nécessaires à l'exécution de son mandat, comme l'exigeait le jugement, a empêché sa finalisation.

Exaspérés par la lenteur du règlement dans ce dossier, les membres du comité AVCS, à leur réunion du 28 août 2008, ont demandé que soit entreprise une action en justice visant à faire condamner Hydro-Québec pour outrage au tribunal. Le conseil d'administration de l'APRHQ a accueilli favorablement cette recommandation.

Le suivi du dossier a été publié dans le journal Action et la mise à jour du site internet a aussi été assurée.

4. Centraide

L'Association Provinciale des Retraités d'Hydro-Québec (APRHQ) a maintenu son partenariat avec Centraide Hydro-Québec lors de la campagne 2007. La coordination en a été assurée par M. Claude Tougas, responsable du comité Centraide auprès du conseil d'administration et qui agissait aussi à titre de coprésident de la Campagne Centraide-Hydro-Québec pour y représenter l'ensemble des retraités. La collaboration des membres du conseil d'administration et l'implication de tous les territoires et leurs clubs sociaux ont assuré le succès de la campagne. Grâce à la générosité des retraités et bénéficiaires de rentes, une somme de 434 000\$ a été remise à Centraide.

5. Croix Bleue

Pour la Croix Bleue, l'année 2007-2008 aura été une année de restructuration et les mandats ont été redéfinis dans les équipes de travail. Les coûts du régime sont un sujet de préoccupations, de même que les protections accordées et les règles de remboursement des réclamations.

6. Communications

6.1 Journal Action et site Web

Nous avons publié le journal *Action* 5 fois au cours de l'année. Notre publication se veut l'outil de communication privilégié pour les membres de notre association. Les retraités y retrouvent toute l'information relative aux grands dossiers traités par l'Association. L'année 2007 marquait le 20^e anniversaire de publication du journal. Pour souligner cet anniversaire d'importance, nous avons modernisé la facture du journal : nouvelles couleurs, grille graphique améliorée, style épuré, le but recherché était de rendre la lecture du journal encore plus agréable pour nos lecteurs. Le site Web est également très populaire auprès des retraités. Bien que le contenu du site ait peu évolué en 2008, nous nous proposons d'accroître nos efforts pour améliorer le site en 2009 toujours dans le but de mieux informer nos membres.

6.2 Autres communications

Au cours de l'année, deux cartons ont été insérés dans l'enveloppe du bulletin de rente à l'intention des retraités. Nous avons également fourni à Hydro-Québec le dossier de l'APRHQ à remettre aux nouveaux retraités.

6.3 Plan d'action annuel

Nous avons coordonné les travaux de mise à jour du Plan d'action annuel. Cette mise à jour répond aux objectifs d'amélioration de la gouvernance de l'Association.

7. Fédération des Associations de retraités du Québec (FARQ)

L'APRHQ a participé à la fondation de la Fédération des Associations de retraités du Québec, en 2001. Nous avons cinq (5) délégués à la FARQ, dont trois (3) siègent au conseil d'administration de cet organisme. La FARQ regroupe des Associations de retraités qui, tout comme les retraités d'Hydro-Québec sont régis par la Loi sur les régimes complémentaires de retraite. Nous tenons à souligner l'appui de taille reçu de la FARQ dans le dossier de l'entente d'Hydro-Québec avec ses syndicats. La FARQ est à nos côtés dans la tournée d'information entreprise à la fin de l'été. Nos représentants se sont impliqués activement dans la défense des retraités des mines Jeffrey, Aciers Atlas et des chantiers maritimes Lévis-Lauzon qui ont subi des coupures importantes dans leur rente.

La FARQ a aussi travaillé étroitement avec les représentants de la Régie des rentes du Québec et le ministère de la Solidarité sociale dans la préparation du projet de loi 68 pour appuyer les mesures de retraite progressive et les nouvelles dispositions touchant les communications entre les associations de retraités et les retraités. Un mémoire conjoint FARQ-FADOQ a également été déposé en commission parlementaire. À noter que le projet de loi a été adopté en juin 2008.

8. Relations avec les territoires

Le conseil d'administration de l'APRHQ compte neuf (9) administrateurs recommandés par les territoires. Cette année, nous avons souscrit une assurance-responsabilité pour les administrateurs de chacune des Associations de retraités. Nous avons souligné en 2008, le 25^e anniversaire de la fondation des associations territoriales de Montmorency et de Mauricie. L'APRHQ a remis une plaque souvenir au président de ces associations lors des soirées gala organisées localement.

8.1 Contribution de l'APRHQ

Au début de l'année 2008, l'APRHQ a adopté un nouveau processus de gestion des adhésions aux associations territoriales. L'APRHQ verse annuellement une contribution de 5 \$ aux associations territoriales pour chaque retraité, bénéficiaire, ou toute personne ayant quitté avec

sa valeur de rente et qui est membre à la fois de l'APRHQ et d'une association territoriale. L'APRHQ a ainsi versé aux territoires pour l'année 2007-2008 une somme de 27 100 \$.

8.2 Gestion de la contribution annuelle d'Hydro-Québec

Hydro-Québec verse annuellement aux associations territoriales un montant de 10 \$ pour chaque retraité, bénéficiaire ou toute personne ayant quitté avec sa valeur de rente et qui est membre d'une de ces associations. Pour l'année 2007-2008, les territoires ont reçu une contribution de 88 000 \$.

Le nombre de nouveaux membres pour l'année, qui ont joint les différents territoires, s'élève à 396. Les 9 territoires regroupent au total plus de 9 000 membres.

9. Partenariats

Nous avons maintenu notre partenariat avec La Capitale, compagnie d'Assurance. Ce partenariat vise à permettre à nos membres de bénéficier de tarifs avantageux pour leur police d'assurance maison et automobile. Nous avons reçu, pour l'année terminée le 31 août 2008, une ristourne de 18 373 \$, comparativement à 10 909 \$, en 2007.

Nous avons également initié une étude de faisabilité en vue d'offrir de nouveaux services à nos membres. De nouveaux développements sont à prévoir dans ce domaine au cours de la prochaine année. Nous avons également collaboré avec l'organisme Élexpertise pour offrir aux retraités des postes de coachs en entreprise.

Annexe A

Conseil d'administration

Alarie, Claude
Beauchesne, Aimé (Mauricie)
Bernier, Pierrette
Dionne, Christian (Matapédia)
Duclos, Gilles
Dufour, Jean-Pierre
Fortin, Michel (Montréal)
Laurin, Louis
Massicotte, Mireille (La Grande)
Moreau, Normand

Pellerin, Jocelyne
Poliquin, Jean-François
Savignac, Pierre
Thompson, Érick (Manicouagan)
Tougas, Claude (Richelieu/Rive-Sud)
Trudel, Raymond (Laurentides)
Tanguay, Yves
Vaillancourt, Johanne (Saguenay)
Villeneuve, Jacques (Montmorency)

Comité exécutif

Présidente	Pellerin, Jocelyne
Vice-président	Beauchesne, Aimé
Trésorier	Fortin, Michel
Secrétaire	Bernier, Pierrette
Administrateurs :	Alarie, Claude
	Laurin, Louis
	Moreau, Normand

Annexe B

Comités

Comité AVCS :

Yves Tanguay* (coordinateur et requérant), Aimé Beauchesne, Robert Décary, Maurice Fortin, Michel Fortin, Jacques Grenier, Lucienne Jetté, Gilles Lacoste, Paul-André Léger, Joseph McNally, Raymond Pronovost, Fernand Santerre, Gilles Tancrède, Jean Vinet

Comité Défense des droits des retraités:

Claude Alarie, Christian Comtois, Jean-Louis Comtois, Gilles Duclos, Louis Laurin, Normand Moreau, Jean-François Poliquin, Érick Thompson

Comité Développement des services :

Gilles Duclos, Jean-Pierre Dufour

Communications et site Web:

Jocelyne Pellerin, Jean-François Poliquin, Yves Tanguay, Normand Moreau, Pierre Savignac

Comité Croix-Bleue :

Claude Alarie, Jean-Pierre Dufour, Jean-François Poliquin, Pierre Savignac, Jacques Villeneuve

Comité Mise en candidature :

Michel Fortin, Pierrette Bernier, Raymond Trudel

Comité Règlement interne :

Claude Alarie, Rachel Didier, Jocelyne Pellerin

Coordonnateur Assurances générales : Jean-Pierre Dufour

Coordonnateur territorial : Aimé Beauchesne

Délégués à la FARQ :

Membres du conseil d'administration :

Claude Alarie (porte-parole), Jean-Louis Comtois (vice-président), Jocelyne Pellerin

Autres délégués : Aimé Beauchesne, Jacques Villeneuve (vérificateur)

Président campagne Centraide : Claude Tougas

Registraire : Mireille Massicotte

Représentants des retraités au comité de retraite :

Lucienne Jetté, Normand Moreau, Jean-François Poliquin

Vérificateurs : Guy Langevin, Ludger Massey

Secrétariat : Agente de bureau - Alexandra Venne

Systemes informatiques : Pierre DeCesare

Webmestre APRHQ : Jean-François Poliquin

Webmestre AVCS : Cécile et Yves Tanguay